

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
 Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
 Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés :

- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN
- M. Joseph AMMANN absent excusé
- Mme Aurélie HEINRICH avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. AVENANT N°2 – MAITRISE D'ŒUVRE DE LA RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER.

La maîtrise d'œuvre de la restauration de la Grange dîmière a été confiée à l'ATELIER D'ARCHITECTURE JCBA SARL situé 3, rue Spielmann à 67 000 STRASBOURG par une délibération du 15 septembre 2020.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 12,5% du coût des travaux Hors taxes.

Les différents stades du projet et notamment les prestations qui ont été rajoutées ont fait évoluer le coût des travaux.

| Date des délibérations | Coût estimatif des travaux HT | Montant MOE HT |
|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 21/09/2020 | 450 000 € | 56 250,00 € |
| 21/01/2022 | 754 500 € | 94 312,50 € |
| 16/09/2022 | 930 350,35 € | 116 293,75 € |
| 27/02/2024 | 1 040 312,11 € | 127 842,09 € |

A ce jour, la commune a réglé un montant de 105 013.26 € HT au titre des honoraires de maîtrise d'œuvre.

L'évolution des prestations retenues a fait augmenter le coût total des travaux HT à 1 040 312,11 €.

Publication sur le site
 internet de la commune
 le : 12/04/2024

L'avenant n°2, objet de la présente délibération s'élève à 11 548,34 € HT.

Le montant total des honoraires (incluant l'avenant n°1 et l'avenant n°2) s'élève à 127 842,09 € HT.

Le solde restant dû par la commune s'élève à 22 828,83 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'avenant n°2 de l'ATELIER D'ARCHITECTE JCBA d'un montant de 11 548,34 € HT.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE l'avenant** n°2 de l'ATELIER D'ARCHITECTE JCBA d'un montant de 11 548,34 € HT ainsi que le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 127 842,09 € HT.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le (la) secrétaire de séance, M. Jérôme BERTIN,
Conseiller municipal

